

L'an mil neuf cent quatre-vingt-six, le MERCREDI 25 JUIN à 17 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - BOYER Eric - PAYET Aristide - FONTAINE Frantz - DUPUIS Jean Marie - LEFEVRE Gérard - Mmes LAMANDE Florelle - FONTAINE Gabrielle - BLARD Mogine - MM. MANES Gilbert - BOX Daniel - VICTORIA René Paul - RIVIERE Maxime - AFFEJEE Jack - MAHE Jean Denis - NATIVEL Jean Marc - LAURET Gérard - Mme PAYET André - MM. PAYET Paul - HOARAU Raoul - VITRY Michel - MOUTOUSSAMY Nicolas - TANDRYA Fred - Mme TURENNE Rose Mai - MM. PATEL Issop - ATECTAM Henri - AFFEJEE Abdoul Hack - HIN TUNG Jean - FERRERE François - PERSONNE Serge - Mmes BRUNIQUET Paule - OLLIVIER Eliane - DUPUIS Marie Claude - MM. KICHENIN Axel - DE BALBINE Alexandre - LICHARDY André - ANNETTE Gilbert - HOARAU Jacques - Mme VERGES Laurence - MM. RAUX Jules - GERARD Gilbert - ZITTE Guy Max

étaient représentés :

M. CHANE KUNE Maurice par M. TANDRYA Fred
M. DINDAR Ibrahim Daoud par M. NATIVEL Jean Marc
M. DE LA HOGUE Jean Marie par M. HOARAU Raoul
M. CAZANOVE Serge par M. LEGROS Auguste

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur PAYET Aristide a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D. LEGROS

